Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260929-262681-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 24 /09/2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Pauline MASSCHELEIN arrivée à 19h08, Xavier COMBE.

Absents excusés : Laëtitia ROYANT ayant donné pouvoir à Sébastien WACRENIER

Olivier EVANNO ayant donné pouvoir à Ange LE LAN

Absents :

Secrétaire de séance : Sylviane ROUYER

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-81
RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS A LA SAS RM ENERGIES

VU la délibération en date du 06/02/2022 actant la participation de la commune au capital d'une société de portage de projets d'énergie renouvelable ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L2121-21 ;

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

Considérant les statuts de la SAS Roi Morvan Energies et le pacte d'associés établi entre ses membres ;

Monsieur Le Maire explique que la SAS Roi Morvan Energies est l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la politique énergétique de Roi Morvan Communauté. Elle a la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, voire sur les EPCI limitrophes. Au-delà de favoriser le développement des énergies renouvelables, la SAS a pour mission de défendre les intérêts du territoire et pour cela :

- Négocie avec les développeurs privés pour intégrer les sociétés de projets jugés opportuns (éolien, photovoltaïque, bois, méthanisation...) et participer à leur gouvernance, limitant ainsi leurs impacts environnementaux et maximisant les retombées économiques pour le territoire ;
- Engage la maîtrise foncière au bénéfice des collectivités des secteurs favorables aux énergies renouvelables afin de développer des projets intégralement maîtrisés par le territoire ;
- Accompagne les acteurs du territoire et développe des actions structurantes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260929-262681-DE

La commune de MESLAN est actionnaire de la SAS Roi Morvan Energies. Elle bénéficie par conséquent d'un représentant à l'assemblée des actionnaires qui pourra également siéger au Conseil d'administration.

Associé	Nombre de représentants au CA	Capital social	Nombre d'actions	Pourcentage
Roi Morvan Communauté	2	100 000 €	1000	33,33%
SEM 56 Energies	2	100 000 €	1000	33,33%
Berné	1	8 300 €	83	2,77%
Gourin	1	19 700 €	197	6,57%
Guémené-sur-Scorff	1	5 700 €	57	1,90%
Guiscriff	1	11 100 €	111	3,70%
Kernascléden	1	2 100 €	21	0,70%
Langonnet	1	9 500 €	95	3,17%
Lanvénégen	1	6 300 €	63	2,10%
Le Croisty	1	3 700 €	37	1,23%
Lignol	1	4 700 €	47	1,57%
Locmalo	1	4 600 €	46	1,53%
Meslan	1	7 200 €	72	2,40%
Ploërdut	1	6 800 €	68	2,27%
Priziac	1	5 800 €	58	1,93%
Saint-Caradec-Trégomel	1	2 500 €	25	0,83%
Saint-Tugdual	1	2 000 €	20	0,67%
TOTAL	19	300 000 €	3000	100%

L'avis du conseil municipal est sollicité pour désigner le représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- DESIGNE Nicolas HALOPEAU pour siéger aux instances de la SAS Roi Morvan Energies.

Fait à Meslan, le 01/10/2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire, Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Sylviane ROUYER

MAIRIE DE MESLAN
56320